Commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2018

Convocation du 6 décembre 2018

Le treize décembre deux mil dix-huit, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claire THIRION-EMBERSON, Maire.

Présents:

THIRION-EMBERSON Claire, DURETZ Jean-Christian, DELAGE Danielle, RENOUARD Clarisse, JEGO Emmanuel, CHAUVEAU Brigitte, BERTEAUX Grégory, MAILLARD Lucien, De BRYE Olivier, CALMAY Jean-Claude, ROUX Jacques, GOUPY Roselyne.

Absents non représentés : HESRY Bernard, excusé.

Secrétaire désigné par le Conseil Municipal: CHAUVEAU Brigitte

100-2018 ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LE REMPLACEMENT DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL DU CLUB NAUTIOUE SUR LA PLAGE DU ROUGERET

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le Club Nautique de Saint-Jacut-de-la-Mer a déposé un permis de construire afin de remplacer sa structure d'accueil sur la plage du Rougeret.

Le projet étant situé sur le domaine public maritime et la nouvelle structure ayant une emprise au sol supérieure à l'ancienne, la réalisation d'une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire est nécessaire.

Cette enquête publique doit-être engagée par la Commune de Saint-Jacut-de-la-Mer puisque la délivrance du permis de construire y est conditionnée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à saisir le tribunal administratif de Rennes pour demander la désignation d'un commissaire enquêteur,
- AUTORISE Madame le Maire à réaliser l'enquête publique,
- DECIDE de prendre en charge les frais afférents à cette enquête publique.

Certifié exécutoire compte-tenu de la publication

Le Maire.

Commence Systems

POUR EXTRAIT CONFORME, Fait et délibéré ces jour, mois, an ci-dessus

Madame le Maire,

Claire THIRION-EMBERSON